

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du Mardi 27 septembre 2011

L'an deux mille onze et le mardi vingt sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUCHANNE et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROULLAN : FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUCHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et GAUZERE Jean-Claude (suppléant de DUPRAT Marie-Rose), L'ANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis et IMBERT Yves, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFITTE-DUCLER Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUVÈS Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, GARET Gilles, MARTINOT Marlyse et PUJOL Jean-Pierre, PERCHEDÉ : MARIN Alain et SALEY Christiane (suppléante de DELOSTE Lionel), SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLEZ D'ARMAGNAC : BORDES Daniel (suppléant de BUSQUET Philippe), SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEBBERS Cornélie et Du CHEYRON De BAUMONT Olivier, URGOSSE : BARRAIL Bernard et COLLAVINO Gérard.

Absents excusés : BOURROULLAN : BRAZZALOTTO Michel, LE HOUGA : DUPRAT Marie-Rose (remplacée par GAUZERE Jean-Claude), LAUJUZAN : SENAC Claude (procuration à WEBBERS Cornélie), LOUBEDAT : SEMPE Bernard et OREJA Daniel, LUPPE-VIOLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline MORMES : SPOERRY Gérard, PERCHEDÉ : DELOSTE Lionel (remplacé par SALEY Christiane), SALLEZ D'ARMAGNAC : HERBERT Benoît et BUSQUET Philippe (remplacé par BORDES Daniel), SION : DALES Annie, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par Du CHEYRON De BAUMONT Olivier).

Absents : LAUJUZAN : FARBOS Jean-Jacques, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Aménagement routier dans le cadre de la Zone d'Activité Economique de Lanne Soubrin

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer. Monsieur le Président rappelle que le service des routes du Conseil Général a réalisé le projet et les études concernant l'aménagement routier nécessaire à la desserte de la zone d'activités économiques de Lanne Soubrin et à la sécurisation du carrefour entre la RD 931 et la RD 6.

L'estimation du projet est la suivante :

- Document d'arpentage : 5 000 €
- Indemnités riverain : 5 000 € (Conseil Général)
- Travaux d'aménagement : 370 000 €
- Signalisation : 10 000 €
- Aménagement paysager : 5 000 €
- Maîtrise d'œuvre étude et travaux : 35 000 €
- Le total de l'opération s'élève à 430 000 €.

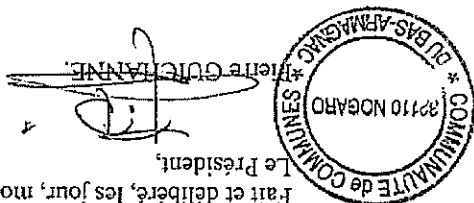
Monsieur le Président rappelle également que la Communauté de Communes a inscrit lors du Budget Prévisionnel 2011 la somme de 300 000 € en dépenses d'investissements à l'article 2151 et le Conseil Général a, de son côté arrêté un accompagnement forfaitaire de 240 000 €. Enfin, il expose à l'assemblée le projet de convention afin de formaliser les modalités de la délégation de maîtrise de l'ouvrage de l'opération avec le Conseil Général.

Après avoir eu un débat et débattu et débatté, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et 2 abstentions,

APPROUVE, l'engagement du projet d'aménagement routier présenté ainsi que le projet de convention exposé, AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,



28 SEP. 2011

TELETRANSMIS LE

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM

N° 36-2011

Reçu en préfecture le 28/09/2011
Affiché le 30/09/2011

NOMBRE DE MEMBRES		En exercice		Présents		Volants	
32	31	3	3				

Date de la convocation
12 septembre 2011

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture
28 SEP. 2011

et publication
28 septembre 2011

Envoyé en préfecture le 28/09/2011